A CONSERVER

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS 2019

DICRIM

Face à l'inattendu ayons les bons réflexes...

Signaler un besoin face aux risques

A la mairie : 05 59 98 69 69
A la préfecture 05 59 98 24 24
Au Service Départemental d'incendie et de secours : 0 820 12 64 64

En cas d'urgence

Pompiers : 18
Gendarmerie-police : 17
SAMU : 15
Météo France : 05 67 22 95 00
N° d'urgence Européen : 112

Bizanos
VILLE D'AVENIR

Le Mot du Maire

Sur la base du Code de l'Environnement (article L. 125-2), cette deuxième version du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – DICRIM** est l'outil de communication préventif, élaboré par la Collectivité, en vue de rendre le citoyen conscient des risques auxquels il peut être exposé sur sa Commune et de le responsabiliser sur la conduite à adopter en cas de crise.

Le **« risque majeur »** est la possibilité que survienne un évènement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent : mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Il est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. **Les Citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.**

Sur Bizanos, le risque d'inondation est plus particulièrement ciblé, car la Commune est couverte par un **Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles « inondations » – PPRi révisé le 4 septembre 2018.** L'objectif de ce document « cadre » est d'introduire des règles d'urbanisme préventives ou de gestion de l'existant pour diminuer durablement la vulnérabilité des biens et des personnes dans les zones repérées. Il est une base de connaissance qui doit nous permettre de développer au quotidien une culture commune de ce risque spécifique sur notre territoire.

Mais, le danger peut survenir de bien d'autres causes qu'elles soient d'origine **naturelle** (séismes, tempêtes, orages,…) ou **technologique** (transport de matières dangereuses).

Edité une première fois en 2016, cette version mise à jour du DICRIM a de nouveau pour objectif de communiquer, de façon simple et pratique, sur **les bons réflexes à adopter EN CAS DE CRISE** pour votre sécurité et celles des personnes et des biens qui vous entourent. Il précise également les aides qui sont prévues par la Collectivité pour vous accompagner.

Je vous invite à en prendre connaissance afin que, mieux préparés collectivement, nous soyons plus forts face aux évènements !

Direction prévention et sécurite publique / Service Prévention des Risques
Direction communication animation événementielle - CDAPBP - 2019
Services Techniques Municipaux / Service Communication - Ville de Bizanos - 2019
Impression : Imprimerie « Conseil Imprime Group » - 2, boulevard du Mal Juin - BP 443 - 65004 TARBES
Tél. 05 62 34 07 77 - Fax 05 62 34 85 09

LES RISQUES MAJEURS

4 Face aux risques, chacun son rôle

6 Le risque inondation

8 Le risque sismique

10 Le risque T.M.D. (Transport des Matières Dangereuses)

12 Le risque climatique

14 Le plan Vigipirate

16 Deux outils de mise en sûreté à connaître

17 Pour aller plus loin sur les risques localement...

Fiches spécifiques « Inondations » : pendant et après
Fiche récapitulative des bons réflexes

FACE AUX RISQUES MAJEURS

chacun son rôle

L'ETAT

- Informe les communes et les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire (Document Départemental sur les Risques Majeurs)
- Élabore les Plans de Prévention des Risques (PPR)
- Organise les plans de secours du département (Plan ORSEC)
- Diffuse le signal national d'alerte via une sirène du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)

L'objectif du SIAP est d'alerter la population en cas d'événement grave. Un essai de la sirène a lieu tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi, pendant 1 minute 41.

signal du début d'alerte

Sec 1min41sec — Sec 1min41sec — Sec 1min41sec

signal de fin d'alerte

son continu

30 secondes

d'info www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
www.georisques.gouv.fr

LE SDIS

(Service Départemental d'Incendie et de Secours),

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes
- Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité

LA COMMUNE

- Informe les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire communal (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Accompagne les écoles pour la mise en place et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)
- S'organise face aux situations de crise en s'appuyant sur son dispositif de vigilance et sur son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) lors d'un événement grave

Le PCS est un document qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de survenance d'un accident majeur.
Dans ce cadre là, la Commune a mis en place, dès 2013, un système de vigilance qui permet d'alerter la population en cas d'événement majeur par le biais des agents et des élus et/ou via l'application pour téléphones mobiles de la Ville.

Pour toutes les actualités de la Commune, téléchargez l'application de la Ville de Bizanos sur Google Play Store.

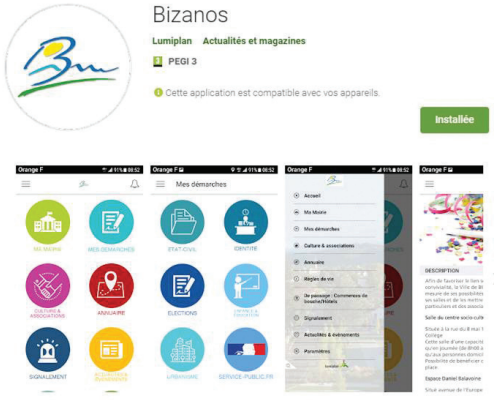

ET VOUS...

LORSQUE LE SIGNAL RETENTIT DANS TOUS LES CAS

DANS TOUS LES CAS CONSIGNE DE SÉCURITÉ
A faire

- Ne pas téléphoner (sauf si vous êtes témoin d'un accident). Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants en cas d'alerte
- Ecouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5
- Adopter les bons réflexes face au risque identifié (description dans les pages qui suivent).

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

CONSIGNE DE SÉCURITÉ
A ne pas faire

AU CAS OÙ...

- Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat

KIT DE SÛRETÉ

Dans un sac facilement accessible, prévoir le kit de sûreté :

- Votre DICRIM (ce document),
- Un sifflet, une torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Des gilets fluorescents, de quoi écouter la radio
- Les médicaments courants (pansements, paracétamol, désinfectant…)
- De l'eau, des aliments énergétiques, un couteau multifonctions
- La photocopie des papiers personnels, double des clés de la maison et de la voiture, argent liquide
- Quelques jeux, des livres pour les enfants

CONFINEMENT

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

EVACUATION

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

LE RISQUE INONDATION

SUR BIZANOS, PLUSIEURS COURS D'EAU PEUVENT DÉBORDER

• Le Gave de Pau, sur la partie SUD de la Ville,

• Le réseau de cours d'eau secondaires, dont l'Ousse et l'Arriü-Merdé et leurs affluents

DEUX TYPES D'INONDATION

• Par débordement direct lors de crues rapides submergeant les berges

• Par débordement indirect dû :
- aux eaux de ruissellement qui ne peuvent être collectées par le réseau d'assainissement, que les nappes phréatiques gorgées ne peuvent absorber lors de pluies exceptionnelles,
- aux remontées des eaux du réseau assainissement qui ne peuvent être absorbées par les cours d'eau étant déjà à saturation, voire en crue.

PREVENIR, SURVEILLER et ALERTER

• Les dispositifs de vigilance crues (www.vigicrues.gouv.fr) et vigilance météorologique de Météo France (http://vigilance.meteofrance.com/) sont liés et recensent quatre niveaux d'alerte : vert (minimum), jaune, orange, rouge (maximale).

• Les informations sont transmises au Préfet qui décide d'alerter les maires des localités concernées. En cas d'événement majeur, la population est avertie au moyen du signal national d'alerte (SAIP).

• Les Services Municipaux suivent en temps réel ces dispositifs. Ils se préparent à enclencher le Plan Communal de Sauvergarde (PCS), à la demande du Maire, pour faire face à tout aléa et mettre en sûreté les populations menacées ou touchées.

+ d'info www.vigicrues-gouv.fr

Consigne de sécurité
A faire

Les Bons Réflexes

AVANT

• Couper le gaz, l 'électricité et le chauffage pour éviter tout risque d'explosion et d'électrocution,
• Obturer les entrées d'eau : portes, fenêtres...
• Mettre les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux,
• Amarrer les cuves,
• Enfermer ou arrimer les objets pouvant être emportés,
• Ré-hausser objets et mobiliers,
• Faire une réserve d'eau potable, de produits alimentaires,
• Prendre votre kit de sûreté ainsi que vos médicaments courants, vos papiers et des vêtements de rechange...

LES MESURES PREVENTIVES

• L'entretien des cours d'eau pour limiter tout obstacle au libre écoulement des eaux, c'est l'affaire de tout propriétaire riverain (institutionnel ou privé).

• La prise en compte du risque «inondation» dans les projets, publics ou privés, d'aménagement du territoire est imposée par la loi. En particulier, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation communal (PPRI) , révisé et approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 4 septembre 2018, couvrant le territoire communal pour les risques liés aux Gave de Pau, Ousse, Arriü-Merdé et leurs affluents, a plusieurs rôles :

- Préserver les champs d'inondation et la capacité d'écoulement des cours d'eau afin de ne pas augmenter les risques dans ou hors le périmètre du présent PPR. Ceci se traduit par des interdictions de construire y compris dans des zones à faible risque;

- Limiter les conséquences des risques inondation par la maîtrise de l'occupation des sols. Il s'agit de cesser de construire dans les zones à risque et de diminuer la vulnérabilité des biens et activités déjà implantés;

- Diminuer les risques encourus par la population en facilitant l'organisation des secours.

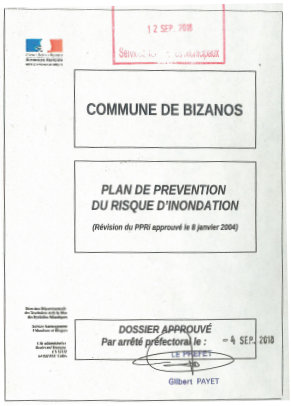

Consigne de sécurité
A ne pas faire

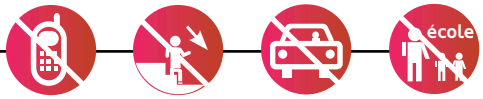

PENDANT

• Prévoir les moyens d'évacuation,
• S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie.

Dès l'alerte

• Ecouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102,5
• S'assurer que le courant électrique est coupé
• Monter dans les étages de votre habitation avec votre kit sûreté,
• Ne pas prendre les ascenseurs,
• Ne pas consommer l'eau du robinet ou des puits de particuliers
• N'entreprendre une évacuation que si on en reçoit l'ordre des autorités ou si on est forcé par la crue,
• Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en véhicules.
• Ne pas s'engager dans les sous-sols où l'eau menace de monter dangereusement.

APRES

• Aérer,
• Désinfecter les pièces à l'eau de Javel ou produit équivalent,
• Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
• Chauffer dès que possible avec votre installation habituelle si elle n'est pas endommagée, ou par des chauffages d'appoint
• Faire l'inventaire des dommages et déclarer le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais

LE RISQUE SISMIQUE

LE RISQUE SISMIQUE EST PRESENT...

Notre ville est construite à proximité des plus hauts reliefs de la chaîne pyrénéenne, générant une activité sismique issue de la confrontation de deux plaques tectoniques (l'ibérique et l'euro-asiatique).

Il est impossible d'agir sur le risque sismique, ni sur la probabilité qu'un événement se produise, ni sur son intensité. Par contre, ce risque est observé et mesuré continuellement depuis des décennies.

La seule action possible, c'est d'en diminuer les effets :

• par la prévention des personnes (culture des bons réflexes)
• par la construction de bâtiments respectant les réglementations d'urbanisme et les normes parasismiques.

En 2010, fort de ces bases de données et des études réalisées, l'État a requalifié l'ensemble du Département des Pyrénées-Atlantiques en zone de sismicité moyenne « niveau 4 » (sur une échelle de 5).

La construction parasismique reste un des seuls moyens permettant de prévenir ce type de risque.

Consigne de sécurité
A faire

Les Bons Réflexes

AUJOURD'HUI

Chez vous, sur votre lieu de travail :
• Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité (des installations dangereuses)
• Identifier les meubles, les appareils lourds qui pourraient être un danger lors d'une secousse...
• Identifier les endroits de refuge possible

A LA PREMIÈRE SECOUSSE (PENDANT)

Si vous êtes dans un bâtiment :
• S'abriter sous un meuble solide ou se mettre près d'un mur (ou colonne) porteur et s'éloigner des fenêtres
• Ne pas allumer de flamme
• Ne pas fumer

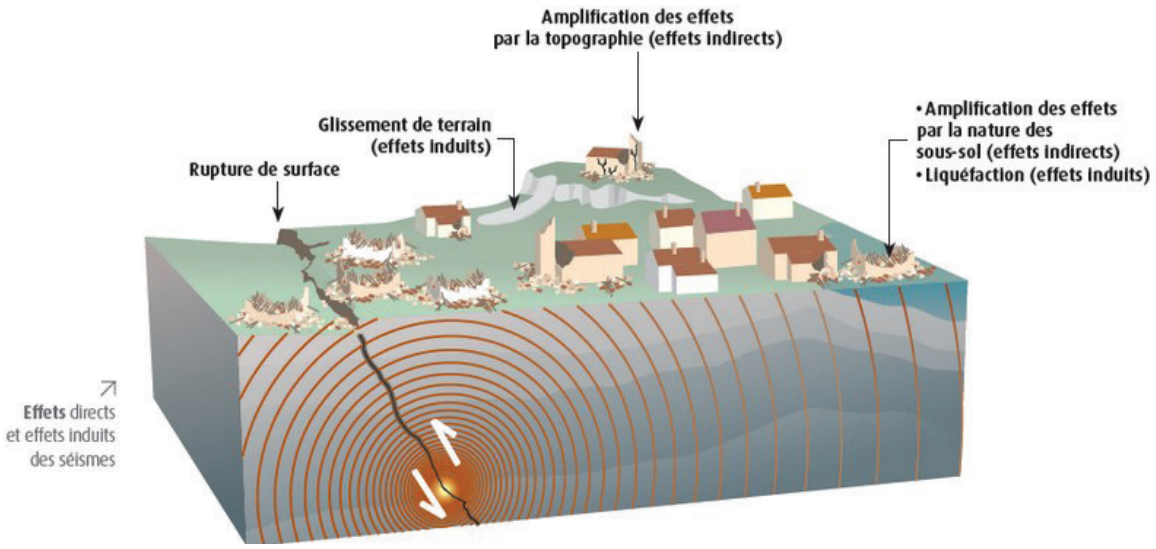

Consigne de sécurité
A ne pas faire

SI VOUS ÊTES A L'EXTERIEUR

• Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, vieux bâtiments...)
• S'éloigner de toutes constructions même des arbres.

SI VOUS ÊTES EN VOITURE

• S'arrêter... sur le moment ou au plus tôt le plus à l'écart des constructions et des fils électriques
• Ne pas descendre de voiture avant la fin des secousses
• Se protéger la tête avec les bras
• Ne pas allumer de flamme

APRES LA PREMIÈRE SECOUSSE

• Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
• Couper les alimentations de gaz, d'électricité... (les repérer dès aujourd'hui vous fera gagner un temps précieux...)
• Ouvrir les fenêtres, ne pas fumer et supprimer toute flamme (en cas de fuite de gaz...)
• Sortir du bâtiment sans prendre les ascenseurs
• Se diriger vers un endroit isolé
• Signaler au plus vite aux autorités, puis aux personnes qui vous entourent, toute fuite de gaz constatée.

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LE RISQUE TMD

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routières, ferroviaires, voies d'eau ou canalisations.

Ces effets dépendent de la matière dangereuse acheminée. Sur le territoire de la ville de Bizanos, ce risque est plus concentré sur les grands axes traversant l'agglomération, mais pas seulement.

Ces matières peuvent être acheminées :

- Par canalisations enterrées
- Par voies ferrées
- Par routes : sur la rocade et les principales voies d'accès à l'Agglomération, mais aussi sur des voies secondaires pour une livraison ponctuelle !

SOYEZ VIGILANTS, DANGER MOBILE !

Un accident peut survenir n'importe où.

LES MESURES PRISES

Les différents acteurs s'organisent avec des plans d'urgence et s'exercent à réagir au mieux en simulant des accidents (SDIS, Préfecture, écoles PPMS...).
La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, mais aussi régulée par des arrêtés du Préfet voire du Maire.

Consigne de sécurité
A faire

Les Bons Réflexes

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- Si vous le pouvez, agir pour éviter le « sur-accident »
- Faire éloigner les personnes à proximité, à une distance moyenne de 300m
- Ne pas fumer

CODES À PROCURER

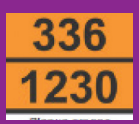

Code matière
Code danger

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers au 18 à partir d'un téléphone fixe ou au 112 à partir d'un téléphone portable en précisant :
  - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
  - Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
  - La présence ou non de victimes
  - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
  - Et aussi, la description des signalisations présentes sur le véhicule...

Le risque TMD a souvent des effets secondaires, notamment une incidence sur la qualité de l'air qui devient irrespirable et dangereux pour la santé.
C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir le réflexe de se confiner tant que l'incident n'est pas circonscrit.

QUALITE DE L'AIR

Depuis 2000, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dispose de 3 stations de mesures de la qualité de l'air.

La surveillance et le suivi sont assurés par l'association ATMO Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci prévient le Préfet lorsque les seuils d'informations et de recommandations ainsi que les seuils d'alerte sont atteints.

Une information grand public est alors diffusée en parallèle de celle dédiée aux établissements d'accueil des personnes vulnérables.

Le Préfet prend alors, si cela s'avère nécessaire, des mesures visant à réduire les émissions de polluants.

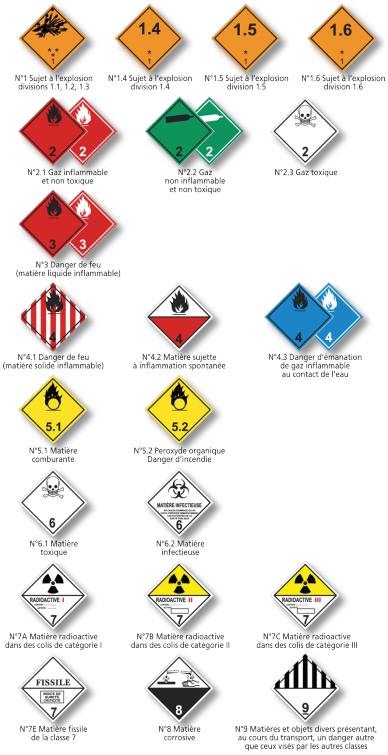

d'info www.atmo-nouvelleaquitaine.org

2.5

Consigne de sécurité
A ne pas faire

Ne pas raccrocher avant que l'interlocuteur vous y invite (vos informations sont précieuses pour déclencher les secours et moyens adaptés...)

S'IL Y A UN NUAGE TOXIQUE

- Pour éviter le nuage, évacuer selon un axe perpendiculaire au vent
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et fermer toutes les ouvertures : portes, fenêtres...
- Couper le gaz et l'électricité du bâtiment où vous vous trouvez,
- Se confiner dans un local clos, si possible équipé d'un point d'eau avec de la nourriture et une radio...
- Calfeutrer soigneusement les ouvertures avec du sparadrap, du linge humide...
- Ne pas fumer
- Écouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5
- Respirer au travers d'un linge mouillé
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

A LA FIN DE L'ALERTE

- Aérer le local de confinement
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :

- Douchez-vous
- Changez à chaque fois de vêtements
- Présentez-vous à un médecin

LE RISQUE CLIMATIQUE

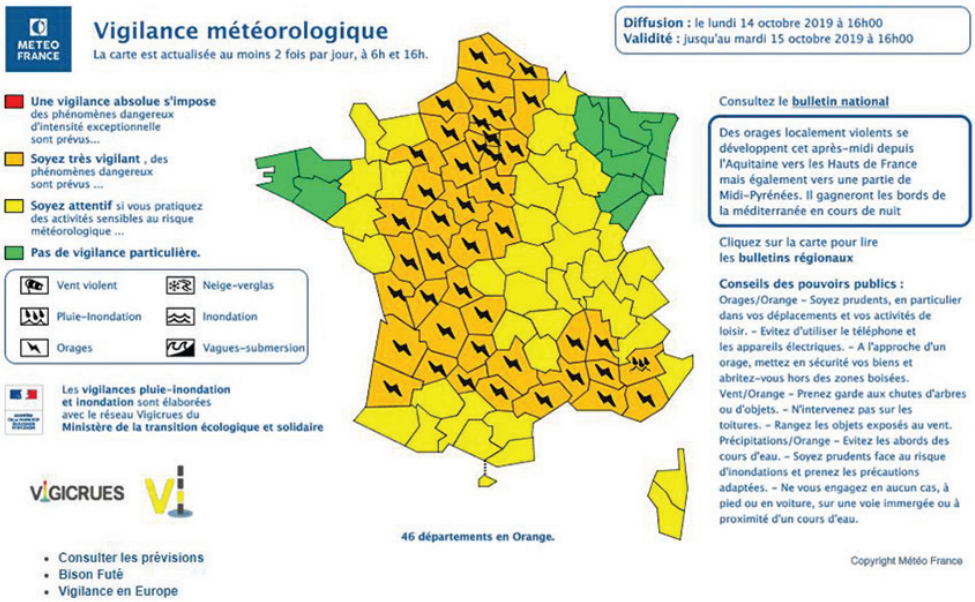

Consigne de sécurité
A faire

FM 102.5

Les Bons Réflexes

EN CAS DE TEMPETE

• AVANT
- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur
- Fermer portes et volets

• PENDANT
- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.

• APRES
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux …)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

Mais ne pas prendre de risques, se faire aider

EN CAS D'ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Éviter les déplacements
- Signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin

A Bizanos, plusieurs natures peuvent survenir :
- tempêtes venteuses (vitesse > 89 km/h),
- orages ou grêle,
- chutes de neige,
- grand froid ou inversement canicule,
- etc...

Ces événements ne mettent pas systématiquement la sécurité de la population directement en jeu... mais ils créent des dommages sur les biens, l'organisation de la vie collective...

Respecter impérativement les restrictions de circulation éventuellement mises en place (routes barrées,..) pour protéger biens et personnes : bordures des cours d'eau, accès Château de Franqueville, chemin Henri IV, ...)

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE QUOTIDIENNE

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance des situations, établie selon quatre niveaux graduellement dangereux.

MESURE PRISE PAR LA COMMUNE ET LES DIFFERENTS ACTEURS

Dès que le niveau 3-orange est atteint, les pouvoirs publics s'organisent. Une chaîne d'alerte se met en place. La Préfecture relaye immédiatement l'information. Le Maire met ses services en état de vigilance (Cf. p6-7).

Une vigilance absolue s'impose	**Soyez très vigilant**
Soyez attentif	**Pas de vigilance particulière**

Le niveau 4-rouge atteint, la Préfecture alerte le Maire par message vocal et l'invite à prendre toutes les dispositions pour assurer la mise en sûreté de la population. Le Maire enclenche les dispositions du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en fonction de l'alerte et de l'évolution de la situation. Ce document de gestion interne existe depuis décembre 2013 sur Bizanos, puis a été mis à jour à plusieurs reprises dont la dernière version en février 2018.

Consigne de sécurité
A ne pas faire

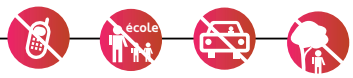

⊕ d'info www.meteofrance.com/vigilance
ou météofrance : 05 67 22 95 00

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

EN CAS DE GRAND FROID

- S'habiller chaudement, ne pas garder des vêtements humides
- Assurer une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour
- Prévenir le « 115 » si vous remarquez une personne en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

EN CAS DE CANICULE

- Limiter les déplacements.

En cas de sortie :
- Porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air
- Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Essayer d'avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...
- Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

Par son comportement responsable, tout citoyen contribue à la vigilance, à la prévention et à la protection de la collectivité contre les menaces terroristes.

VIGIPIRATE

LE PLAN VIGIPIRATE

Le plan public VIGIPIRATE familiarise les citoyens avec les comportements à adopter dans le contexte d'une menace terroriste.

Les trois niveaux du Plan Vigipirate

Vigilance

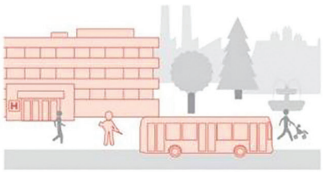

Posture permanente de sécurité : socle de 100 mesures (surveillance des transports, des lieux publics, contrôle des accès aux sites publics…), pouvant être renforcé par des mesures temporaires contraignantes

Sécurité renforcée risque attentat

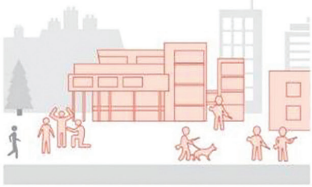

Réponse à une menace terroriste élevée : 216 mesures (port de badges, vérification des pièces d'identité, organisation de patrouilles, de filtrage, de fouilles…), dont certaines confidentielles

Urgence attentat

Réponse à un attentat ou à une menace immédiate : activation d'une cellule de crise et mesures exceptionnelles (fermeture des routes, du métro, arrêt des déplacements scolaires…)

Source : SGDSN (déc. 2018)

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible*

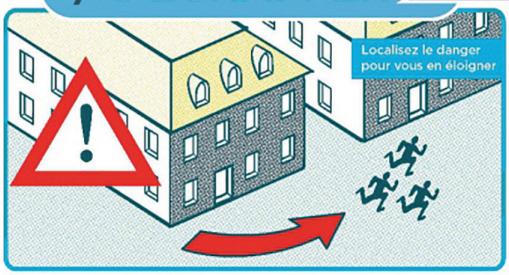

2/ SE CACHER

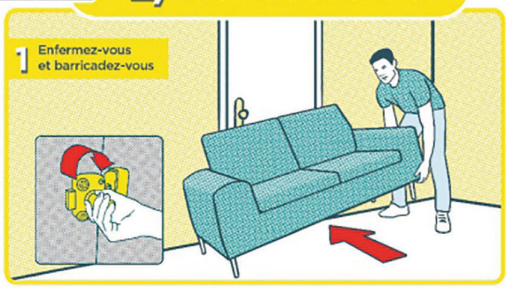

3/ ALERTER
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr

VIGIPIRATE

DEUX OUTILS DE MISE EN SŪRETĒ
Ā connaītre

Evacuation

- Je respecte les consignes générales de sécurité
- Je récupère mon kit sûreté (Cf. p5)
- Je rejoins mon lieu d'évacuation

COMMENT IDENTIFIER LES LIEUX D'ÉVACUATION ?
Selon l'événement, les lieux d'évacuation peuvent être différents :

- En cas de séisme, je m'éloigne des bâtiments, des lignes électriques et des arbres,
- En cas d'inondation, ou pour certains risques technologiques, le lieu d'évacuation peut-être éloigné de mon habitation (gymnase, point haut sur la commune...).

Les autorités vous le communiqueront au moment venu.

L'objectif de l'évacuation est de m'éloigner de la source du danger. Evacuer en bravant le danger n'est pas la solution à adopter (ex : traverser un cours d'eau en crue alors qu'un point haut existe dans mon logement).

Confinement

- Je respecte les consignes générales de sécurité
- Je récupère mon kit sûreté / traitement en cours / pharmacie
- Je rejoins mon lieu de confinement

POUR ME CONFINER ?
Selon l'événement, les lieux de confinement peuvent être différents :

- pour un risque où l'air peut être pollué (accident de train ou de camion citerne), je choisis une pièce avec le minimum d'ouverture, si possible opposée à la source de danger et proche des sanitaires. Avant de rejoindre ce lieu, je dois fermer les portes, les fenêtres et boucher les aérations et les ventilations avec du ruban adhésif ou du tissu humide.
- pour un risque d'inondation, j'identifie un espace refuge dans mon domicile (mezzanine, étage) ou je me rends chez un voisin. Cet espace doit être accessible de l'intérieur et de l'extérieur, pour faciliter l'intervention des secours en cas de besoin.

Si je me trouve éloigné(e) de mon domicile, je rentre dans le bâtiment le plus proche et je suis les consignes données par les autorités.

POUR ALLER PLUS LOIN
sur les risques localement

POUR EN SAVOIR PLUS

www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
(consulter le DDRM Dossier Départemental des Risques Majeurs)
www.prim.net (site du Ministère chargé de l'environnement sur la prévention des risques majeurs)

www.meteofrance.com/vigilance
ou le répondeur Météo-france: 05 67 22 95 00 (coût d'une communication téléphonique)
www.vigicrues.gouv.fr
www.infoclimat.fr (suivi des phénomènes météorologiques en temps réel)

http://renass.unistra.fr (Réseau National de Surveillance Sismique)
www.sisfrance.net (histoire et caractéristiques des séismes ressentis en France)

POUR VOUS TENIR INFORMÉ DE LA SITUATION

- **France Bleu Béarn** **102,5 Mhz**
- **Mairie** **www.ville-bizanos.fr**
- **CDAPBP** **www.agglo-pau.fr**
- **Les sites de vigilance météo ou des crues**

SI VOUS PREPAREZ UNE SORTIE HORS DE LA COMMUNE

N'hésitez pas à regarder les bons réflexes à adopter face aux risques d'autres communes ou régions...
Avalanche, glissement de terrain, rupture de barrage...
En vacances, hors de la commune, nous pouvons nous retrouver face à d'autres risques, prendre quelques minutes pour s'informer peut vous être d'un grand secours...

LES DEGRÉS DE VIGILANCE EN COULEUR

Une vigilance absolue s'impose	Soyez très vigilant	Soyez attentif	Pas de vigilance particulière
Des phénomènes dangereux d'intensités exceptionnelles sont prévus. Tenez-vous au courant et respectez les consignes	Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant et suivez les conseils	Des phénomènes dangereux peuvent subvenir. Tenez-vous informés	Pas de vigilance particulière

En cas d'inondation

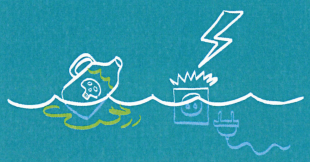

Limiter les accidents chez soi
(électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements

Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.

Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques…

Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.

Je mets les produits toxiques en hauteur.

Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.

Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours

Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger…

…les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.

Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.

Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.

Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire

Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.

Vêtements chauds et couvertures.

Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.

Médicaments, ordonnances et carnets de santé.

Papiers importants, photos, doudous des enfants.

Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.

Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

S'il y a des personnes âgées ou handicapées dans mon entourage, je préviens la mairie qui saura faire le nécessaire.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr

Après l'inondation

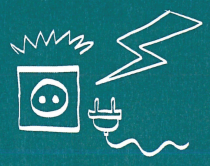

Accidents

Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.

Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.

Choc psychologique

Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.

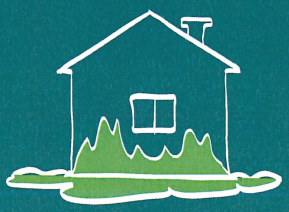

Maison insalubre

J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue.
Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.

Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.

Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres).
Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.

J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.

Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placoplâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.

Intoxication

Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur hors-service.

Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.

Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable.
Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.

J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.

Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.

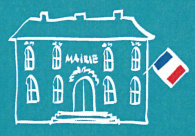

Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle.

Je contacte mon assureur sans tarder.

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr

A CONSERVER

MAIRIE : 05 59 98 69 69

Conduite à tenir face aux risques majeurs

Dans tous les cas prendre le kit sûreté

INONDATION

- S'informer de l'évolution de la situation — FM 102.5
- Respecter les consignes des autorités
- Couper gaz et électricité
- Enfermer ou arrimer les objets pouvant être emportés
- Obturer les entrées d'eau
- Monter dans les étages ou les hauteurs
- Limiter les appels aux urgences libérer les lignes pour les secours
- Ne pas descendre dans les sous-sols
- Limiter les déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école les professeurs s'en chargent

CONSEIL :
· mettre les meubles en hauteur
· garer les véhicules en point haut

SÉISME

Ne se prévoit pas

- S'abriter dans la maison
- Couper gaz et électricité
- Prendre garde aux chutes d'objets
- Evacuer le bâtiment et s'éloigner
- Ne pas rester sous les lignes électriques
- Ne pas rester sous les arbres
- Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Limiter les déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours
- Pas de flamme ni d'étincelle

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Camion-train

Canalisation

- Alerter le 18 ou 112
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Couper gaz et électricité VMC...
- Boucher les entrées d'air
- Respecter les consignes des autorités
- FM 102.5
- Limiter les appels aux urgences
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas fumer
- Pas de flamme ni d'étincelle
- Ne pas s'exposer aux produits chimiques

RISQUES CLIMATIQUES

- FM 102.5
- Respecter les consignes
- Fermer toutes les ouvertures
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche

Adopter les bons réflexes face à chaque aléa

En cas d'urgence

Pompiers : 18
Gendarmerie-police : 17
SAMU : 15
Météo France : 05 67 22 95 00
N° d'urgence Européen : 112

Signaler un besoin face aux risques

A la mairie : 05 59 98 69 69
A la préfecture 05 59 98 24 24
Au Service Départemental d'incendie et de secours :
0 820 12 64 64

Page à détacher, à mettre sur le frigo ou dans mon kit sûreté